

# Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité

## Déclaration du groupe CFTC

Les petites et les moyennes entreprises créent de la richesse, du dynamisme et de la réactivité, vivifient les territoires, donc l'emploi, apportent de la proximité et de l'inventivité. Elles sont bien plus qu'un complément indispensable aux grandes entreprises.

L'avis, en rappelant qu'elles sont « un levier majeur pour créer des emplois sur tout le territoire national, » pose clairement la problématique. Comment « orienter l'activité bancaire et la finance vers l'appui à l'activité réelle efficace, porteuse d'emploi et de valeur ajoutée » ?

Pour atteindre ce but, différentes recommandations sont formulées comme :

- La modulation à la baisse de l'impôt sur le résultat des PME/TPE en cas d'affectation de celui-ci en fonds propres à des fins d'investissements productifs porteurs d'emplois.
- L'orientation d'une partie des fonds et des réserves de l'assurance-vie, de l'épargne solidaire et de l'épargne salariale vers le financement des PME/TPE.
- La valorisation de la mission « conseil de gestion » aux dirigeants d'entreprises par les experts-comptables. La CFTC soutient ces recommandations.

L'avis insiste à juste titre sur l'importance de la transformation numérique et sur l'investissement immatériel, via notamment les financements de BPI France.

Le renforcement et l'amélioration du métier de conseil bancaire aux TPE est également abordé, y compris sous l'angle de la formation, de la stabilité et de la proximité du personnel.

Enfin la CFTC tient à souligner la nécessité inscrite dans l'avis, de lutter contre les délais de paiement trop longs. Si la situation s'est améliorée depuis la loi de modernisation de l'économie de 2008, ceux-ci restent excessifs et se sont même dégradés depuis deux ans au préjudice des PME/TPE.

Cette situation pèse lourdement sur les trésoreries des petites entreprises mettant celles-ci en péril ou bridant leur développement. Il y a nécessité à responsabiliser les grands groupes et l'État sur ce point. Comme le propose l'avis, les grands groupes responsables de ces délais, doivent assurer au minimum les frais de recouvrement engendrés par leurs retards de paiement.

Il appartient aux pouvoirs publics de faire respecter les obligations légales en la matière, il en va de la sauvegarde et de la création de nombreux emplois dans nos PME/TPE.

Si il n'est de richesse que d'hommes comme le disait l'économiste Jean Bodin, il n'est de prospérité sans entreprise à visage humain.

Vous l'avez compris, le groupe CFTC votera cet avis.